



CHARTRE « BONNE CONDUITE »

La route constitue pour les métiers des Travaux Publics à la fois un espace de travail et une zone partagée avec les autres usagers.

Conformément à la Charte « Bonne Conduite » signée le 31 Janvier 2013 à l'occasion des 3èmes Journées Départementales Prévention Santé Sécurité par **Nicole KLEIN**, Préfète de Seine-et-Marne, **Michel HOUEL**, Président de l'Union des Maires, **Vincent ÉBLÉ**, Président du Conseil général, **Léo AIELLO**, Président d'AMENAGEMENT 77, **Bruno DEPRESLE**, Directeur Général EPA Sénart, **Vincent POURQUERY de BOISSERIN**, Directeur Général EPA Marne/EPA France, **Stéphan PAGES**, Directeur Territorial eRDF Seine-et-Marne, **Pascal HAINAUT**, Directeur Territorial GrDF Seine-et-Marne, **Thierry FEURGARD**, Directeur Régional France Télécom, et **Francisco DA CUNHA**, Président de la CSTP 77 (en annexe),

les entreprises de Travaux Publics et les collectivités de Seine-et-Marne adhèrent à la campagne initiée par le groupe Ensemble 77 et s'engagent conjointement à respecter les principes fondamentaux de la « convention de partenariat pour la prise en compte du risque routier dans les activités de Travaux Publics en Seine-et-Marne » notamment en :

- apposant les autocollants « Pro au Travail, Pro au Volant » sur ses véhicules (VUL, camions,...)
- communiquant, en interne comme en externe, sur son engagement par l'utilisation des outils de communication élaborés à cet effet : affiche « Prévention du risque routier » et guide « Prévenir le risque routier dans les activités de Travaux Publics »
- retournant les enquêtes « accidents routiers » et « accidents piétons » à Ensemble 77.

Le à

.....,

Maire de